



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2017

à 10h00.

Sur convocation du 09 janvier 2017

**Présents :** Christophe MONOT Maire; Raynald STOERCKEL 1<sup>er</sup> Adjoint; Anne VERPEAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint; Francis BORNOT 3<sup>ème</sup> Adjoint; Frédéric CARLOT; Antoine MUNOZ; Eric DEBUISSON; Philippe PROST; Laetitia GORIUS; Christine BANET; Catherine CHAPUIS; Joël THILLIEZ; Elisabeth LACROIX

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Raynald STOERCKEL

Lecture du compte-rendu du 06 décembre 2016 par Raynald STOERCKEL. Approuvé à l'unanimité.

### 1) Délibération PLUI COVATI:

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Communauté de Commune de la Tille et de l'Ignon aura la compétence « Plan Local d'Urbanisme » de plein droit à compter du 27 mars 2017. (Loi ALUR).

Considérant les diverses conséquences qu'apportera la prise en charge du Plan Local D'Urbanisme Intercommunal par la COVATI, les conseillers appelés à voter refusent à l'unanimité cette prise de compétence.

### 2) Délibération dépense urgente caution logement T3 :

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à l'état des lieux effectué le 31 décembre 2016 du logement situé 2 rue du Levant, il convient de restituer la caution de 580 euros à Monsieur Cédric GENIN. Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir des crédits à l'article 165 de la section dépenses d'investissement. Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

### 3) Délibération gratification stagiaire :

Le Maire propose qu'une gratification soit versée à Monsieur Théo VANNESSON qui effectue un stage de formation en milieu professionnel au sein de la Commune. Celui-ci effectuera 420 heures rémunérées sur le taux horaire légal de 3.60 euros.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

### 4) Décision du Maire n°1:

Monsieur le Maire informe les conseillers que le logement situé 2 rue du Levant a été loué à Monsieur Hervé CHEVEAU à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un loyer de 650 euros. Afin d'effectuer quelques rénovations nécessaires le premier mois sera occupé à titre gratuit.

### 5) Décision du Maire n°2 :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la caution de 580 euros sera restituée à Monsieur Cédric Genin.

## **6) Questions diverses :**

- L'ordinateur de la bibliothèque sera équipé d'une carte son afin de pouvoir bénéficier du service vidéo et musique à la demande.
- Une annonce pour la vente de l'ancienne école 2 rue de l'Eglise a été déposée sur le site « le bon coin ».
- Le sapin de quartier gagnant 2016 est celui de l'angle de l'impasse du Cornet et de la rue de Dijon.
- La municipalité fait appel aux bénévoles afin de restaurer la salle des fêtes.

Fin de séance 10h30.